

Consultation nationale



POUR UN ACTE II DE LA VIE LYCÉENNE

REUNION DE TRAVAIL DU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE du mercredi 18 décembre 2013

Etaient présents en tant que membres du CAVL :

➤ Représentants de l'Education Nationale

- Madame Isabelle FERRERA, Déléguée académique à la vie lycéenne.
- Madame Véronique FOURDRINIER, CPE au lycée du Vimeu, FRIVILLE-ESCARBOTIN.
- Madame Hélène MARCHOIS, CPE au LP Arthur Rimbaud, RIBECOURT-DRESLINCOURT.
- Monsieur Aldino DI-LENA, CPE au lycée Henri Martin, SAINT-QUENTIN.

➤ Représentants des élèves

- Monsieur Maxime DARBAS, LP Arthur Rimbaud, RIBECOURT-DRESLINCOURT.
- Monsieur Florian GUYOMAR, lycée Paul Langevin, BEAUVAIS.
- Mademoiselle caroline LEGROS, LP Amyot d'Inville, SENLIS.
- Monsieur Arnel LECORCIER, lycée Jules Verne, CHATEAU-THIERRY.
- Monsieur Maxime GALHAUT, lycée Gay Lussac, CHAUNY.
- Monsieur Antoine BRULIN, lycée Jean Racine, MONTDIDIER.

➤ Sont excusés

- Madame Isabelle CLOU-MENESSART, Professeur d'E.C.J.S au lycée Marie Curie, NOGENT-SUR-OISE.
- Mademoiselle Léa FALLET, lycée Pierre Méchain, LAON.
- Monsieur Olivier ROUX, lycée Mireille Grenet, COMPIEGNE.
- Mademoiselle Mélissa DELMEE, lycée Marie Curie, NOGENT-SUR-OISE.
- Mademoiselle Nyla-May BULLIARD, lycée Jean Rostant, CHANTILLY.
- Monsieur Guillaume TACONNET, lycée François Truffaut, BEAUVAIS.
- Monsieur Giovanni MBUNDU, lycée robert de Luzarches, AMIENS.
- Mademoiselle Claire FAUVET, lycée Madeleine Michelis, AMIENS.
- Monsieur Corentin HENNEGRAVE, lycée du Vimeu, FRIVILLE-ESCARBOTIN.
- Monsieur Florent MOUTONNET, LP de l'ameublement, SAINT-QUENTIN.
- Monsieur Gaëtan CANDELIER, LP Pierre Mendès France, PERONNE.
- Mademoiselle Gwen LEFUR, LP Edouard Gand, AMIENS.



Consultation nationale

POUR UN ACTE II
DE LA VIE LYCÉENNE

Synthèse de l'académie d'Amiens CAVL du 18 décembre 2013

La consultation doit permettre, d'une part, de faire connaître les analyses du rapport « Pour un acte II de la vie lycéenne : vers une nouvelle démocratie », présenté par madame Anne-Lise Dufour Tonini. D'autre part, il s'agit de recueillir les propositions des lycéens et de toute la communauté éducative. La synthèse nationale de cette consultation sera remise au ministre de l'éducation nationale et à la ministre déléguée à la réussite éducative, en février 2014. De ces propositions émergeront les axes d'un acte II de la vie lycéenne.

Le calendrier académique retenu est le suivant :

- ✚ Rentrée de novembre : Courrier de Monsieur le Recteur aux chefs d'établissement et aux référents à la vie lycéenne annonçant la consultation, et leur demandant de réunir les CVL et d'accueillir les inter-CVL de bassin.
- ✚ Réunion des CVL dans les établissements d'ici fin novembre : Réflexion sur les 4 thèmes de la consultation.
- ✚ Réunions des inter-CVL de bassin le jeudi 5 décembre : Présentation des propositions des CVL par les vice-présidents des CVL. (L'académie compte 9 bassins).
- ✚ Synthèses des inter-CVL à renvoyer à DAVL au plus tard le 13 décembre 2013.
- ✚ Mercredi 18 décembre : Réunion des élus du CAVL pour travailler à la synthèse académique à partir des synthèses des inter-CVL de bassin.

1. Faire vivre la démocratie lycéenne

L'apprentissage et la préparation à l'exercice concret de la citoyenneté dans les établissements scolaires restent encore parfois difficiles à faire vivre. Les textes réglementaires sont précis. Une amélioration de la démocratie lycéenne passera donc par une nouvelle culture des établissements et des communautés scolaires. Quelles propositions faites-vous pour avancer dans cette direction ?

Faut-il modifier ou élargir les compétences du CVL ? Si oui, comment ?

- Avant de modifier ou élargir, il s'agit de faire davantage connaître les membres, leurs rôles et les compétences du CVL.
- CVL n'est pas suffisamment consulté et entendu.
- L'information est à développer au niveau des collèges pour communiquer sur les instances lycéennes (au moment des journées portes ouvertes par exemple). Aller à la rencontre, diffuser les informations et les outils mis en place par le CAVL. C'est une préoccupation académique où des projets sont menés en ce sens.
- Afin d'élargir les compétences, les élus CAVL demandent que le Vice Président du CVL soit ajouté aux membres du conseil pédagogique permettant la reconnaissance des attributions pédagogiques du CVL.

Le rôle dévolu aux membres désignés des CVL vous semble-t-il satisfaisant ?

- Envisager la désignation des membres adultes du CVL en CA (membres du CA ou non) pour donner plus de poids aux échanges et projets des CVL.
- Communiquer sur les travaux des CVL auprès des membres adultes qui sont des relais auprès des autres adultes des établissements.

Quels temps et quelle place doit-on accorder à la campagne électorale des candidats aux élections des CVL ?

- La période est courte et chargée mais doit être respectée.
- Préparer les élections dès la rentrée, voire dès les inscriptions pour informer les nouveaux élèves.
- Mettre à profit « les semaines de l'engagement lycéen » dès la rentrée :
- Anticiper les candidatures et les informations en classe.
- Une présentation physique des candidats est à envisager pour mieux les connaître.
- Détacher une personne référente pour s'occuper des élections, en plus du référent à la vie lycéenne.
- Insister sur l'information donnée par les enseignants en début d'année : informer les professeurs principaux pour qu'ils en parlent en début d'année.
- Passage des anciens élus dans les classes.
- Insister sur les professions de foi travaillées en AP pour se faire connaître en tant que candidat. Cette fiche (outil académique) pourrait être diffusée aux PP à la rentrée.
- Utiliser tous les outils mis à la disposition : flyers, affiches, ... (outils ministériels, académiques, ou internes).
- Communiquer par affichages et sites des établissements.
- Faire connaître le bilan d'activité du CVL de l'année précédente pour encourager les candidatures. Les actions et les projets donneront du sens à l'instance afin de la valoriser et susciter des candidatures.
- Assurer une permanence des élus dans une salle, particulièrement au moment des élections.

Comment améliorer la formation des élu(e)s lycéens (nes) ? Quels sont les axes de formation à privilégier ?

- Développer l'usage des ENT pour mieux communiquer (création d'une communauté CVL sur l'ENT Léo, ENT des lycées de Picardie).
- Faire intervenir des associations pour former les élèves du CVL (PREP : Parcours de réussite en Picardie par exemple).
- Privilégier la formation par les pairs (informations, échanges dans les classes).
- Encourager les adultes membres des CVL à communiquer davantage, qu'ils soient de véritables relais auprès des adultes et des élèves pour solliciter les candidatures.
- Les élus du CAVL proposent l'élaboration d'un livret de l'él(e)u CVL et CAVL, livret permettant d'assurer la lisibilité et la continuité des actions entre titulaires et suppléants (perspectives de travail du CAVL).

Comment améliorer les modalités d'attributions et l'utilisation des fonds de vie lycéenne ?

- Plus de transparence sur l'utilisation des fonds de vie lycéenne et sur la répartition du BOP 230 est demandée.
- Faire un état des besoins lors du CVL précédent le CA du Budget et demander une répartition en fonction.
- Demander à ce que le CVL soit décisionnaire de l'utilisation de ces fonds.

Quelle(s) amélioration(s) dans le fonctionnement du CVL, du CAVL et du CNVL souhaitez-vous proposer ?

- Banalisation d'une heure commune (à l'emploi du temps) aux élèves et enseignants pour permettre à chacun de participer sans manquer de cours. Cette heure prendra toute son importance au moment de la campagne électorale et pour se réunir pendant l'année (proposition du CAVL).
- Création d'un livret de l'élus (cité précédemment).
- Avoir un lieu dédié pour le CVL.
- Affichage et diffusion des comptes rendus à tous, organisation de l'affichage dans des lieux spécifiques et mise en place d'outils de communication (journal, boîte à idée, site internet,...)
- Diffuser la LOL académique (Lettre aux Lycéens) à l'ensemble des élèves et des personnels par tous les outils mis à disposition.
- Favoriser le lien entre l'Assemblée générale des délégués et les membres du CVL.
- Se demander si 10 élus au CVL est suffisant selon l'effectif du lycée. Les établissements à grande échelle devraient pouvoir disposer de plus d'élus.

2. Favoriser le bien-être au lycée

Le lycée est un lieu de vie quotidienne pour les élèves et les personnels. Un bon climat scolaire contribue au bien être de toutes et de tous. C'est aussi une des clefs de la réussite scolaire. Comment les instances lycéennes peuvent-elles contribuer au développement d'un bon climat scolaire ?

Quel rôle le CVL et/ou la MDL peuvent jouer dans l'amélioration des conditions de vie et de travail au sein des établissements ?

- Le bien être au lycée contribue à un bon climat scolaire favorisant le respect des locaux et des personnes. Cela favorise le sentiment d'appartenance.
- Instaurer un climat de confiance, identifier les personnes relais ou ressources.
- Avoir des locaux appropriés et ouverts sur le temps scolaire (salle de travail, CDI, lieu de détente, foyer, MDL...)
- Favoriser l'accueil des élèves le matin.
- Avoir des activités qui permettent aux élèves de rester dans l'établissement (clubs, AS, ...)
- Développer les équipements pour l'accueil des élèves (équipements wifi, musique au self, renouvellement de matériel, mobilier...)
- Généraliser les commissions menus.
- Prévoir un temps de pause méridienne suffisant.
- Travailler sur les sonneries.
- Généraliser l'instauration d'un état des lieux (CESC...) pour apporter des améliorations.
- Faire participer les élèves à l'amélioration du cadre de vie (aménagement, décoration des espaces...)
- La convivialité et la valorisation du temps passé au service des autres sont importantes.
- Multiplier les actions transversales MDL et CVL.
- Mettre en place les moyens pour maintenir la propreté et prévenir les dégradations (lutter contre les zones de non droit)
- Responsabiliser les élèves.

- Les conditions de vie à l'internat : aide au travail le soir par des enseignants par exemple, mais aussi accès à des clubs ou ateliers le soir permettant aux élèves de s'épanouir au sein de l'internat.
- Ouverture du CDI en dehors du temps scolaire.
- Il ressort des inter-CVL que les élèves sont demandeurs de discussions et d'échanges avec les adultes car cela permet la mise en place de projets. Ils mettent en avant les notions d'écoute et d'entre-aide nécessaires.

Quelle place peut trouver le CVL et/ou la MDL dans la lutte contre le décrochage scolaire ?

- Favoriser l'altruisme.
- Permettre un travail en commun CVL / CESC.
- Etre écouté.
- Aborder les questions autour du décrochage scolaire en CVL.
- Les élus CAVL demandent que le Vice Président du CVL siège au Conseil pédagogique permettant la reconnaissance des attributions pédagogiques du CVL (sur la mise en place de devoirs surveillés, l'aménagement du temps scolaire, les projets AP...)
- Rendre la MDL attractive (clubs, sorties...) afin de permettre aux élèves de rester dans l'établissement (contribution à la lutte contre l'absentéisme et les conduites déviantes).

Quel rôle le CVL et/ou la MDL peuvent-ils jouer dans la lutte contre toutes les formes de discriminations et de harcèlement au sein des établissements ?

- Instaurer des lieux d'écoute.
- Unir les LP et LEGT dans des projets communs car parfois une des premières formes de discrimination commence par cette barrière entre les deux.
- Mise en place de projets, participation aux concours nationaux, au prix « mobilisons nous contre le harcèlement ». Utilisation des supports pour une prise de conscience du phénomène.
- Répandre les bonnes pratiques pour modifier à long terme les comportements (campagnes de communication organisées par le CVL).
- Faire connaître les sites ressources (« Internet sans crainte » par exemple).
- Communication autour de l'utilisation des ENT et des nouvelles technologies pour se protéger (soi même et les autres).
- Mettre en place des actions de sensibilisation (lutte contre le racisme,...)
- Provoquer des débats, des actions ponctuelles (sidaction, téléthon, collectes...)
- Participer aux journées nationales à thèmes.

3. Promouvoir l'engagement lycéen

Les lycéennes et les lycéens engagés sont de plus en plus nombreux. Cependant, leur engagement au service des autres n'est pas encore suffisamment reconnu et encouragé. Comment valoriser cet engagement ?

Comment renforcer le lien entre l'engagement des élèves et leur travail scolaire ?

- Etre membre du CVL permet de faciliter la prise de parole en public et développe la confiance en soi.
- S'investir au CVL permet de se sentir utile, de donner de l'intérêt à la scolarité et de développer l'estime de soi.
- Favoriser le tutorat entre élèves.
- Par l'élaboration de projet, l'engagement permet de prendre confiance en soi et s'inscrit dans le travail scolaire.
- Travailler sur la prise de notes, la rédaction de comptes rendus.

- L'engagement n'est pas un frein à la réussite scolaire contrairement aux idées reçues de certains enseignants.

Comment rendre plus visible et crédible le travail des élu(e)s lycéens(nes) et comment le promouvoir auprès des membres de la communauté éducative ?

- Communiquer sur les actions menées en CVL durant les CA mais aussi par tous les autres moyens de communication.
- Donner de l'importance au travail des élus CVL qui déplorent le manque de reconnaissance des adultes.
- Nécessité que le chef d'établissement impulse la dynamique de la vie lycéenne.
- Sensibiliser les enseignants en formation sur les pratiques citoyennes des élèves.

Comment sensibiliser les membres de la communauté éducative à l'importance et au fonctionnement des instances lycéennes ?

- Mention sur le bulletin, le livret scolaire, certification lycéenne (existante dans l'académie) pour valoriser l'engagement lycéen.
- Identifier clairement lors des CA, le Vice Président du CVL (en sa qualité spécifique) et lui donner un temps de parole sur les avis qui ont été discutés en CVL.
- Mettre en avant l'instance et les élus notamment lors des portes ouvertes dans les lycées.
- Le référent vie lycéenne peut être quelqu'un d'autre qu'un CPE (enseignant, documentaliste...)
- Communiquer sur les travaux du CVL.

Comment inciter les lycéens qui ne l'ont pas encore fait à s'engager ?

- Il est important qu'un lycéen se considère comme un citoyen.
- Il est nécessaire que les CVL soient reconnus de tous.
- Mettre en place des sorties pour valoriser l'investissement des élèves. Cela permet de souder le groupe et permet la continuité des travaux au sens large (sortie commune entre anciens et nouveaux élus).
- Cérémonie de remise des certifications vie lycéenne (au niveau de l'établissement, au niveau académique).

4. Donner sens à la laïcité

La charte de la laïcité à l'école doit être affichée dans tous les établissements publics. Elle rappelle à chacun combien ce principe est fondamental pour l'école de la République. Quel rôle les instances lycéennes dans ce cadre peuvent-elles jouer pour faire vivre les valeurs et les principes de la république ?

Comment les instances lycéennes peuvent-elles contribuer à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement ?

- La notion de laïcité n'est pas comprise par tout le monde, ou différemment.
- La présentation de la charte n'est pas attractive, elle est vue mais n'est pas lue. Pour certains, elle est même inconnue. La charte n'est pas lisible car trop de thèmes et trop d'écritures.
- Nécessité que la charte soit lue et expliquée par des personnes formées telles que les enseignants d'ECJS, Histoire, Philosophie.
- Envisager la formation des élus lycéens.
- La notion de neutralité serait plus adaptée. Il y a souvent amalgame avec la religion alors que la laïcité est en lien avec le respect, l'égalité et le rejet des discriminations.
- Sujet sensible en général, sujet qui renvoie aux convictions de chacun. La neutralité est une nécessité.

Pour contribuer à l'amélioration du bien commun, quels projets les lycéens peuvent-ils développer ?

- Multiplier les affichages, à destination de l'ensemble des personnels (salles de cours, salle des professeurs, foyers des élèves, MDL, bureau de vie scolaire...)
- Intégrer la charte au projet d'AP.
- Intégrer plus généralement aux enseignements d'ECJS, notamment en lycée professionnel où l'ECJS est «noyé» dans le cours d'histoire. (A raison d'une heure de cours destinée à l'explication de la charte).
- Adapter les supports pour que la charte soit plus lisible par les élèves (vidéo, Bandes Dessinées, création d'un mur d'expression, affiches simplifiées,...)
- Diffusion du DVD « discriminations : mode d'emploi » (film documentaire réalisé par la ligue de l'enseignement de l'Oise : un lycée de Saint Quentin l'a utilisé pour une animation débat à l'internat) et d'un film («This is England » par exemple) avec débats à l'issue des projections.
- Mettre en avant des valeurs, fédérer les élèves autour de projets communs (tee-shirt blanc porté lors de la journée de lutte contre le racisme le 21 mars) et développer le sentiment d'appartenance.

5. Autres points à aborder

- Egalité et mixité : favoriser les relations filles / garçons (mixité dans les filières, relations à l'internat ...).
- Travailler sur l'estime de soi.